



**VERVIERS**

URBANISME  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 26



Réf : 2022A0122-LL

**Le présent avis est adressé à tous les occupants des biens situés dans un rayon de 50 mètres de(s) la parcelle(s) concernée(s) par les travaux ci-dessous.**

## **URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme** introduite par ATELIER KHA sprl, rue du Parc, 13 à 4800 Verviers.

Le terrain concerné est situé Rue du Parc, 24 à 4800 Verviers et cadastré 1ère division, section D, n°413/K.

Le projet porte sur : **Restauration d'un bâtiment (la Tourelle) et implantation d'un espace HORECA et de loisirs**

et est soumis à enquête publique en vertu des articles D.IV.40 et D.IV.6 (dérogation au plan de secteur), du Code du Développement Territorial et pour le motif suivant : le projet déroge à la zone au Plan de Secteur (zone de parc)

**Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, durant la période d'enquête à l'adresse suivante :**

- Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30 ;
- Administration communale de Verviers, service technique de l'Aménagement du Territoire, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les mardis 16, 23 et 31 août 2022 de 16h00 à 20h00. A cet effet, il y a lieu de prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.

Date d'affichage de l'avis : 20 juillet 2022

**L'enquête publique est ouverte le 26 juillet 2022 et clôturée le 31 août 2022.**

Conformément à l'article D.I.16 du CoDT, les mesures de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août.

**Les réclamations et observations écrites, clairement identifiées et datées, sont à adresser au Collège Communal de Verviers :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers;
- par télécopie au numéro 087/327.549;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@verviers.be](mailto:info@verviers.be);
- remises au conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER ou à l'agent communal désigné à cette fin au service Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Urbanisme/2022A0122-LL (réf. du dossier).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575), de l'agent communal désigné à cette fin (087/327.541) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

**La séance de clôture de l'enquête publique** aura lieu le 31 août 2022 à 10 heures au service urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers. Pour des raisons d'organisation, nous vous invitons à signaler au préalable votre présence.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

A Verviers, le 15 juillet 2022

Par ordonnance :  
La Directrice générale f.f.,



Pour la Bourgmestre :  
L'échevin délégué,

Muriel KNUBBEN. (S)

Maxime DEGEY. (S) ,